

CONCILIATION CNOSEF

Audience de conciliation du 20 août 2013

Le Comité National Olympique Sportif Français a été saisi début août d'une demande de conciliation du club VILLEURBANNE HA visant à contester la décision de refus d'accession en ProD2 pour la saison 2013-2014, prononcée par la CNGC le 8 juin 2013 et confirmée par la commission d'appel de la CNGC le 8 juillet.

L'audience de conciliation s'est tenue le mardi 20 août 2013 en présence de représentants de la FFHB et de représentants du club et des collectivités locales.

Lors de cette audience, la FFHB a considéré que les éléments produits par le club en séance le jour même n'étaient pas nouveaux et donc pas de nature à lui permettre de reconsidérer, sur le fond, la décision contestée, ce au regard des fondements mêmes des missions du contrôle de gestion et de l'exigence d'équité des compétitions fédérales.

Par suite, le conciliateur du CNOSEF a notifié aux deux parties, le 4 septembre 2013 au soir, une proposition de conciliation.

Le conciliateur a d'abord précisé que les règles à respecter dans un championnat national tel le championnat de France de ProD2 n'étaient plus seulement sportives et qu'il existait en effet des règlements administratifs stricts, et notamment des contraintes financières auxquelles les clubs avaient l'obligation de se plier.

Il a également rappelé qu'il ne saurait se substituer aux instances spécialisées mises en place par la FFHB et disposant des moyens et de la compétence nécessaires en matière comptable et financière pour se prononcer, en fonction des règles de droit mais aussi de la pratique, sur la situation d'un club dont elles contrôlent la gestion.

Le conciliateur a ensuite constaté que le club de Villeurbanne n'apportait aucun élément probant susceptible de lui permettre de remettre en cause sérieusement l'analyse réalisée par la commission d'appel de la CNGC.

En conclusion, le conciliateur a constaté que la commission d'appel fédérale n'avait pas commis d'erreur d'appréciation en retenant que le club de Villeurbanne ne répondait pas aux conditions de participation au championnat ProD2 pour 2013-2014 et qu'il ne pouvait donc pas y accéder.

Par conséquent, le conciliateur du CNOSEF a proposé au club VILLEURBANNE HA de s'en tenir à la décision contestée.

La FFHB a accepté la proposition de conciliation.

CNGC COMMISSION D'APPEL

Réunion du 24 août 2013

La Commission d'appel de la CNGC s'est réunie le 24 août 2013 pour examiner l'appel interjeté par le groupement sportif MONTPELLIER AHB contre la décision de la CNACG de la LNH du 5 juillet 2013 ayant autorisé le club à évoluer en D1 Masculine en 2013-14, avec notamment une limitation de 300K€ de la masse salariale autorisée à l'EUSRL et l'interdiction de conclure tout nouveau contrat ou avenant pour la saison 2013-14.

À l'issue de sa réunion, lors de laquelle le club était représenté par son président et son gérant, la commission d'appel de la CNGC a constaté que le club MONTPELLIER AHB n'avait pas produit d'élément nouveau dans le cadre de son appel. La commission a, au vu des éléments en sa possession et par substitution de motifs, estimé que les mesures prononcées par la CNACG étaient réglementaires, adaptées et proportionnées.

Dans ces conditions, la commission d'appel de la CNGC a confirmé, dans son intégralité, la décision de la CNACG du 5 juillet 2013.

INFORMATIONS DTN

Liste des joueuses issues du parcours de l'excellence sportive (JIPES) et droits ouverts pour la saison 2013-2014

À ce jour, 324 statuts JIPES ont été attribués par le DTN aux joueuses ayant présenté des demandes.

Rappel : l'obtention du statut peut intervenir selon une procédure directe (respect des conditions réglementaires) ou par dérogation (la joueuse doit alors faire valoir son parcours sportif antérieur, par exemple le nombre d'années de licence à la FFHB dans les catégories de jeunes).

Une liste mise à jour au 1^{er} septembre 2013 est publiée sur le site internet de la LFH (<http://www.handlfh.org/documents/>).

En outre, en application de l'article 6 du Règlement relatif aux JIPES, la FFHB communique à chaque club de LFH la liste définitive des JIPES et des joueuses néo-pro pour la saison 2013-2014, ainsi que les droits à non-JIPES ouverts pour cette saison.

LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

Nouvelle saison, nouveau site internet

Une nouvelle plateforme

Toute l'actualité du handball féminin est désormais accessible sur une nouvelle interface, des fonctionnalités plus nombreuses, des nouvelles rubriques, une visibilité accrue pour les clubs, une galerie multimedia interactive.

Des contenus exclusifs

Actualités en temps réel, interviews exclusives, photos et vidéos insolites, le nouveau site internet de la LFH permet de suivre au plus près le championnat et ses coulisses.

Les fiches joueuses et clubs, l'élection de la joueuse du mois, le programme des diffusions TV, l'actualité des événements de la LFH et de ses clubs, la médiathèque, les pages partenaires, formation et médical sont autant de rubriques et d'informations à découvrir sur le nouveau site LFH.

La part belle aux photos et vidéos

Découvrez dans notre médiathèque plus de photos, plus de vidéos pour vibrer toujours plus avec vos joueuses et clubs préférés.

Un nouveau nom de domaine

En plus des nombreux changements effectués sur le site, le nom de domaine est également changé. <http://www.handlfh.org> remplace désormais <http://lffh.ff-handball.org>.



**FFH
HANDBALL**

QUALIFICATION EURO

**EHF EURO™
2014** 

HUNGARY-CROATIA
WOMEN • 7-21 DECEMBER

«UN NOUVEAU DÉFI À RELEVER»

Crédits : www.compart21 - Crédits photos : SPYR/SB&B/S&L&ND

FRANCE ■ SLOVAQUIE

KINDARENA - ROUEN 24.10.2013 - 19h15



RESERVATIONS
www.normandie-handball.org

L'EQUIPE
Partageons le sport.

SPORT +

RMC
IMPO TALK SPORT

